

L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.



AVIS AUX MEMBRES

No. 2026 – 051

Le 13 Avril, 2026

RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ GFL Environmental Inc (GFL) & SECURE Waste Infrastructure (SES) Acquisition

La Bourse et la CDCC souhaitent vous informer que GFL Environmental Inc (« GFL ») a conclu une entente définitive (l'entente d'acquisition) pour acquérir toutes les actions ordinaires émises et en circulation de SECURE Waste Management (SECURE).

Aux termes de l'accord d'acquisition, GFL acquerra la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de SECURE au prix de 24,75 \$ l'action, en espèces, ce qui représente une valeur d'entreprise d'environ 6,4 milliards de dollars.

L'acquisition sera réalisée par un versement combinant 80 % d'actions à droit de vote subalterne de GFL et 20 % en numéraire. L'opération sera mise en œuvre au moyen d'un plan d'arrangement en vertu de la Loi sur les sociétés par actions (Alberta).

Le prix d'achat de 24,75 \$ par action ordinaire de SECURE représente une prime de 23 % par rapport au cours moyen pondéré par le volume des actions ordinaires de SECURE pour les 60 jours de bourse se terminant le 10 avril 2026. Aux termes de l'opération, les actionnaires ordinaires de SECURE recevront, à leur choix, (i) 24,75 \$ en espèces, (ii) 0,4195 action à droit de vote subalterne de GFL ou (iii) une combinaison de 4,95 \$ en espèces et de 0,3356 action à droit de vote subalterne de GFL, pour chaque action ordinaire de SECURE détenue, sous réserve d'un prorata, en fonction d'un montant maximal d'actions à droit de vote subalterne de GFL et d'un montant maximal en espèces, tels qu'ils sont énoncés dans le plan d'arrangement, de sorte que la contrepartie totale versée aux actionnaires ordinaires de SECURE sera composée de 80 % d'actions à droit de vote subalterne de GFL et de 20 % en espèces.

L'opération est entièrement financée et n'est soumise à aucune condition de financement.

La transaction devrait être conclue au cours du second semestre 2026, sous réserve de la satisfaction des conditions de clôture habituelles, notamment l'approbation des tribunaux, des autorités réglementaires et des actionnaires de SECURE, comme indiqué plus en détail dans la convention d'arrangement.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

100, rue Adelaide ouest 1700-1190 avenue des Canadiens-de-Montréal
3^e étage C.P. 37
Toronto ON M5H 1S3 Montréal QC H3B 0G7
416-367-2470 514-871-3545
www.cdcc.ca

L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.



Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Pascual Caraballo
Directeur, Activités Commerciales
CDCC